



Le canard du fleuve



BULLETIN PÉRIODIQUE D'INFORMATION

www.emeraudedesrives-phase1.ca

Vol. 13 -

No 1

Janvier 2025

Retour à l'horaire normal pour le bureau

Nous espérons que vous avez passé un très joyeux temps des fêtes.

Nous remercions tous ceux qui nous ont soulignés leur gratitude durant cette période.

Nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour 2025.

Le bureau sera à nouveau ouvert les lundis et mercredis avant midi de 8:30 à 11:30 heures. Pour toutes demandes en dehors de cet horaire, vous pouvez communiquer avec nous :

Par courriel : emeraudedesrives@videotron.ca

Par téléphone : 514 561-9499

Mise à jour sur les finances et préparation du budget 2025

Beaucoup de travail a été réalisé encore cette année. Certains travaux planifiés en 2024 comme les travaux dans le garage A ne sont pas terminés. Nous n'avons pas connu d'imprévus majeurs et certaines dépenses ont été inférieures à notre planification. Nous en avons profité pour bonifier notre fonds de prévoyance. Nous détenons donc au 31 décembre 2024, 724,400 \$ dans notre fonds de prévoyance et 50,000 \$ dans notre fonds d'auto-assurance. Nous travaillons à finaliser les résultats du fonds d'administration pour l'année. Comme nous vous avons avisé lors de la réunion de mai dernier, nous devons accumuler le plus possible afin de pourvoir aux dépenses majeures à venir. (Toitures et fenêtres)

Le projet de règlements de la loi 16 a été rédigé et nous attendons en début 2025 la version finale.

Nous déterminerons par la suite une date pour faire faire notre analyse de gestion d'actifs.

Nous avons commencé la préparation du budget 2025. Notre objectif est de continuer à réaliser le plus de travaux possibles sur la restauration de notre immeuble tout en continuant à amasser des fonds pour le futur.

Date de l'assemblée annuelle 2025

La prochaine assemblée annuelle se tiendra le 7 mai 2025. Si le défi de faire partie du prochain conseil d'administration vous intéresse et que vous croyez en avoir les compétences, vous pourrez poser votre candidature et les élections se tiendront lors de cette réunion.

Noel

-Le party de Noel 2024 a été selon les divers commentaires reçus encore cette année un franc succès et nous voulons remercier Madame Sylvie Tessier et son équipe pour l'organisation de cette soirée.

-Nous désirons féliciter encore cette année Madame Lucille Thouin pour ses superbes idées de décoration et ses réalisations. Beaucoup de travail derrière cela. GRAND MERCI;

Utilisation des aires communes

Nous avons reçu plusieurs plaintes durant les fêtes comme quoi des personnes utilisaient la piscine, le spa ou le gym sans un copropriétaire les accompagnant et pour les enfants aucune surveillance. Nous rappelons qu'en tout temps, si vous avez des invités, vous devez les accompagner et faire en sorte que nos installations ne soient pas endommagées ou encore qu'aucun accident ne survienne.

Propreté dans le lobby

Nous avons installé des tapis dans le lobby et nous constatons que les gens circulent tout de même sur le plancher adjacent avec des bottes mouillées. Nous n'avons plus de concierge résidant, SVP, circuler sur les tapis et avant d'aller sur le plancher assurer vous que vos bottes sont propres.

Chaise roulante et marchette

Nous avons à notre disposition une chaise roulante et une marchette que nous avons rangées juste à côté du bureau de l'administration. Si vous en avez besoin, n'oubliez pas d'inscrire votre nom sur la feuille au mur le temps de l'emprunt.

Infirmières et préposées

Régulièrement, infirmières et préposées, doivent nous contacter afin de leur permettre d'entrer dans l'édifice. Pour les personnes qui reçoivent un tel service, nous vous demandons d'être bien attentives et de mettre vos écouteurs afin d'entendre l'appel téléphonique qui leur donne l'accès à l'édifice et de pouvoir ainsi administrer les soins.

STATIONEMENTS

-Stationnement en double dans le garage A

Il arrive à l'occasion que des personnes ayant à embarquer ou débarquer des objets de leur véhicule se stationnent en double dans le garage A près de la porte qui donne accès aux ascenseurs. Nous vous rappelons qu'après avoir manipulé vos objets, vous devez déplacer votre véhicule afin de ne pas nuire à la circulation.

Il est permis de stationner en double aux endroits de lavage des automobiles, pour le temps du lavage uniquement.

-Espaces de stationnement dans les garages

Nous rappelons que vous ne devez entreposer aucun item en dessous de vos cases de rangements (Demande de notre assureur) et que vos véhicules stationnés ne doivent pas dépasser les colonnes afin de ne pas nuire à la circulation.

-Espaces de stationnement extérieurs

Lors de tempête de neige, SVP, venir déplacer vos véhicules avant 11 heures afin que le déneigeur puisse repasser et nettoyer tous les espaces de stationnement.

Merci de votre collaboration;

Le CA